

**Commune de CHAPELLE DES BOIS**  
**Procès Verbal**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 12 octobre 2020 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chapelle des Bois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth GREUSARD, Maire de Chapelle des Bois, à la suite de la convocation adressée le 8 octobre 2020.

Etaient présents : Mme Élisabeth GREUSARD, M. Jean-Luc SAINTOT, M. Dominique RIZZON, M. Bertrand PAGNIER, M. Denis COURVOISIER, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mme Irène BURRI, M. Roland TUETÉY, M. Paul PASTEUR.

Absents excusés : M. Yvan BOUDAY, Mme Laurence CORDIER a donné procuration à Mme Irène BURRI

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth BOURGEOIS

Ordre du jour - Session ordinaire :

- 1. Approbation du compte rendu du 07/09/2020**
- 2. Recrutement d'employé communal**
- 3. Gestion des logements**
- 4. Avancement chantiers**
- 5. Comptes rendus de commissions, syndicats**
- 6. Communication – publicité dans la presse**
- 7. Devis à étudier**
- 8. Demandes d'autorisation d'urbanisme**
- 9. Remboursement de caution**
- 10. Contribution au FSL et/ou FAAD**
- 11. Droit à la formation des élus**
- 12. Rendu compte**
- 13. Questions diverses**

**1. Approbation du compte rendu du 07/09/2020**

Le compte-rendu est validé par 10 voix « pour »

**2. Recrutement d'employé communal**

Le Maire fait part de la réception d'une demande de départ en retraite émanant de M. Dominique BLONDEAU reçue le 12/09/2020 avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2021.

À l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la demande et autorise le Maire à lancer une procédure de recrutement d'un nouvel adjoint technique. Le conseil municipal souhaite qu'une période de chevauchement ou tuilage suffisante soit envisagée.

### **3. Gestion des logements**

Un logement est actuellement disponible et un autre le sera dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020. 8 demandes ont été reçues en Mairie. Le Maire procède à la lecture des candidatures et propose ensuite de passer au vote à bulletin secret :

- Logement du 1<sup>er</sup> étage : au deuxième tour, Mme et M. FORGES obtiennent 5 voix ;

Le logement est donc attribué à Mme et M. FORGES. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail.

- Logement du rez-de-chaussée : au premier tour, Mme et M. FENLON obtiennent 10 voix.

Le logement est donc attribué à Mme et M. FENLON. Le conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail.

### **4. Gestion des chantiers**

- 1 place de la fruitière : avancement de chantier conforme aux prévisions ; la disponibilité du logement en cours de réalisation risque d'être retardée par le retard dans la fourniture des menuiseries ; La restitution de l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur est programmée le 13 octobre 2020.
- Lotissement : finition de la voirie ;
- Enfouissements de réseaux : attente du retrait des poteaux et finitions ;

### **5. Comptes rendus de commissions, syndicats**

- M. Jean-Luc SAINTOT fait le point sur plusieurs réunions auxquelles il a participé :
  - Avec le PNR du Haut-Jura concernant le retrait des anciens tuyaux de pompage d'eau ;
  - ENJ : une première réunion de présentation des projets avec les nouveaux élus ; une rencontre avec Mme Marianne JACQUEMIN chargée de mission dans le cadre du dispositif « Site Starter » destiné à valoriser et développer de nouvelles orientations ; une réunion thématique « respect des pistes » ; enfin l'assemblée générale annuelle.
  - Le 1<sup>er</sup> octobre, rencontre avec le bureau d'architecte, les représentants de la communauté de communes afin d'évaluer l'avant projet sommaire concernant le futur bâtiment du départ des pistes, suivie le 5 octobre d'une réunion de travail avec JDBE concernant le volet stationnement ;
- Mme Irène BURRI a participé le lundi 5 octobre, au siège de la communauté de communes à une présentation de l'étude relative à l'optimisation de la tarification incitative en matière de gestion des déchets ; l'harmonisation s'avère difficile mais nécessaire dans l'optique d'une réduction des déchets ;
- Bertrand PAGNIER fait le point sur l'avancement des travaux sur l'ASA su Riton et des Sauges ;

- Le Maire a participé à :
  - Un Conseil Communautaire : parmi les points abordés figurent les tarifs des taxes de séjour 2020 non modifiés pour la prochaine saison, 50 000 € de subventions non attribuées aux associations suite aux annulations de manifestations versés à l'Office de Tourisme faisant bénéficier ainsi aux adhérents d'une exonération de cotisations, l'avenir de l'abattoir de Pontarlier, le projet suisse Bel Coster
  - Un Conseil syndicat à Mouthe qui a largement été consacré à la gestion des logements.

## **6. Communication – publicité dans la presse**

Lors d'une rencontre initiée par M. Corentin JACQUOT, il est proposé de réaliser une insertion publicitaire dans le magazine Nordic'Mag. Le conseil municipal retient à l'unanimité (0 voix « contre », 0 abstention) la possibilité de participer à hauteur d'un 1/3 du coût, si l'association Tourisme Vert et Blanc valide le projet.

## **7. Devis à étudier**

Un chiffrage de coût de prestation a été demandé à l'entreprise JTA pour l'amélioration d'une desserte forestière sur le secteur reliant Nondance au secteur de Chalet Pin et au haut de la Côte Humbert. Le Coût projeté est de 4 545.00 € HT financé par le budget bois. Le conseil municipal reconnaît à 10 voix « pour », l'utilité de ces travaux.

## **8. Demandes d'autorisation d'urbanisme**

Deux déclarations préalables sont soumises à l'avis du Conseil Municipal :

- Projet de changement de menuiseries extérieures chez Mme Yolande DAVID – les fenêtres 2 vantaux seraient remplacées par des fenêtres 1 vantail ; pas d'opposition ;
- Déplacement d'un rucher demandé par M. Pierre BOURGEOIS – Pas de remarque particulière ;
- Recouvrement de tôle sur façade sud sollicitée par M. Julien MONNIER – le coloris souhaité serait en harmonie avec les menuiseries extérieures.

## **9. Remboursement de caution**

Suite au départ de Mme FEVRE et Mr BREVET du logement situé 1 place de la fruitière, il y a lieu de se prononcer sur le remboursement de la caution d'un montant de 446.13 € versé le 7/11/2019, sachant qu'aucun dommage n'a été constaté. Remboursement autorisé par le conseil municipal par 10 voix « pour ».

## **10. Contribution au FSL et/ou FAAD**

Le département du Doubs sollicite la participation des communes pour le financement :

- Du Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0.61 €/habitant;

- Du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) calculé sur la base de 0.30 € par habitant.

Le conseil municipal doit valider sa participation à l'un et/ou l'autre de ces dispositifs.

A l'unanimité, le conseil municipal valide une participation au FSL à raison de 0.61 € par habitant.

### **11. Droit à la formation des élus**

Il est rappelé aux élus, les dispositions prévues par l'article 15 de la loi n° 2015-366 du 30 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, et à créer un droit individuel de formation (DIF).

Ce dispositif a été rappelé par une circulaire préfectorale n° 25 en date du 4 septembre 2020 qui en outre insiste sur l'obligation :

- D'une formation au cours de la première année e mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation ;
- D'une délibération, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal afin d'établir les conditions d'exercice du DIF des élus municipaux. Cette délibération doit être l'occasion d'établir un plan de formation stipulant les actions de formation des élus financées par la commune ;
- d'une inscription au budget communal d'un montant dédié à la formation des élus, au minimum égal à 2 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil.

Il est proposé d'inscrire les orientations suivantes :

- La règlementation des marchés publics ;
- La règlementation en matière d'urbanisme et du droit des sols, le droit de propriété, les biens de la commune (domaine privé et public) ;
- Le statut des fonctionnaires territoriaux ;
- L'élaboration des budgets, la fiscalité locale ;

Les propositions sont adoptées par 10 voix « pour ».

### **12. Rendu compte**

- Validation de la demande de subvention du SYDED pour le changement d'éclairage public sur le Lotissement Les Carias et le chemin du Grand Tétras ;
- 2 assignations devant le Tribunal Administratif transmises par l'avocat de Mme Patricia POUX-BERTHE : la première concernerait une spoliation par la commune au détriment de la famille POUX-BERTHE lors de la création de la route des Pâturages ; l'autre pour la non délivrance d'un arrêté d'alignement au droit des parcelles POUX-BERTHE ; le Maire a sollicité Maître BROCARD pour défendre la commune. Enfin les deux sinistres ont été déclarés à la compagnie d'assurance pour une prise en charge financière.
- Encaissement d'un chèque 25.00 € émanant de l'assurance GROUPAMA, correspondant à une réduction de prime accordée dans le cadre de la baisse des sinistres automobiles pendant le confinement.

### **13. Questions diverses**

- M. Pierre DURLET propose aux membres du conseil municipal, une rencontre visant à présenter le cadre réglementaire relatif aux espaces naturels ; date convenue : le 18 novembre 2020
- il est programmé une réunion publique le lundi 23 novembre dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.
- Cantine : Le Maire fait le point sur le fonctionnement de la cantine communale. En effet depuis le 5 octobre, Madame BINETRUY ne peut plus assurer le service de cantine ; Mme MAUGERY met tout en œuvre pour palier cette absence et maintenir l'ouverture, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises. L'occasion est donc donnée de remercier Mme MAUGERY pour son implication dans ce dossier et ne pas oublier de saluer le service qui est rendu depuis plusieurs années par Mme BINETRUY.

La séance est levée à 23 heures 57

